

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le dix sept novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

**Etaient présents** : MM. AUDO Benoît, DESANLIS Martine, DUCHÊNE Nathalie, DUCOS Jean, DUCREUX Agnès, HEBET Christophe, JAUNET Caroline, LEMANE Sylvie, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, PERINI Marie-Claire, SOUFFRIN Gilles.

**Absents excusés** : M. BOULET Guillaume pouvoir à Mme DUCREUX Agnès, M. BOURSIER Sylvain pouvoir à Mme JAUNET Caroline, M. JODOR Edouard pouvoir à Mme PERINI Marie-Claire.

**Absente** : Mme MOLINES Emmanuelle

**Secrétaire de séance** : M. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 29 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **CENTRE DE GESTION : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE – 2015/39**

Madame le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- que le Centre de gestion propose aux communes et établissements qui le souhaitent une prestation d'accompagnement à l'exécution du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- Vu le Décret n° 98.111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurance des collectivités locales dans le Code des Marchés Publics ;
- Vu le Code des Marchés Publics ;

- Vu l'expression du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 17 septembre 2015 ayant fait vœu d'une mission facultative consistant à assister les collectivités et établissements souscripteurs du contrat à l'exécution de celui-ci et ayant chargé son Président de soumettre cette proposition aux collectivités et établissements publics du département.

Décide :

**Article 1er :** La commune autorise Madame Le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017**
- Régime du contrat : **Capitalisation**
- Risques garantis pour la collectivité :

Employant des agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC : **TOUS RISQUES**

Employant **jusqu'à 29 agents** titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : **TOUS RISQUES**

**Article 2 :**

Charge le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit

Ne charge pas le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit

**Article 3 :** La commune autorise Madame le Maire à signer les conventions résultant du mandat donné.

### **MISE EN PLACE DE BARRIERES CHEMIN RURAL N°23 DE CUGNY AUX PETITS BOIS – 2015/40**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des barrières vont être installées sur le chemin rural n° 23 de Cugny aux Petits bois pour empêcher les dépôts sauvages de déchets verts, de gravats, d'électroménagers et de meubles dont nous sommes régulièrement victimes. Cet endroit est situé en zone Na, espace naturel qu'il convient de protéger en raison de la qualité paysagère du site. Cette zone est en espace boisé classé, de protection totale.

Madame le Maire explique qu'un courrier a été adressé à tous les propriétaires de parcelles situées dans ce périmètre. Elle précise qu'une clé des barrières sera à leur disposition en Mairie pour accéder à leur parcelle et qu'il est envisagé de mettre un panneau interdisant la circulation. Elle ajoute qu'un arrêté municipal va être rédigé en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette décision.

### **PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL – 2015/41**

A la réception du schéma préfectoral (envoyé le 14 octobre 2015 par le préfet de Seine-et-Marne et notifié le 19 octobre 2015 à la commune) il est proposé une délibération qui refuse le départ de

certaines communes de Seine-et-Marne dans d'autres départements tout en dissociant l'avis sur le périmètre particulier de chaque commune concernée.

- **Avis général** de la commune sur l'ensemble du projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par le Préfet de Seine-et-Marne.

- **Avis particulier** sur le périmètre concerné par la commune.

**CONSIDERANT** que ce schéma prévoit qu'un certain nombre de communes (celles qui ont le potentiel économique le plus intéressant) seront rattachées à des intercommunalités d'autres départements privant la Seine-et-Marne d'une partie de ses ressources. Cela concerne 10 communes du secteur de Sénart qui basculeraient dans une intercommunalité « Grand Evry » en Essonne et 17 autres villes du secteur de l'aéroport de Roissy dans des intercommunalités du Val d'Oise.

**VU** l'avis favorable de la CC des 2 Fleuves relative à la création d'un nouvel EPCI issu de la fusion avec la CC du Bocage Gâtinais à l'exception de la commune de Flagy ;

**VU** la délibération de la commune de Flagy, prise lors de son Conseil Municipal le 28 septembre 2015, manifestant son souhait d'intégrer la Communauté de Communes Moret Seine & Loing ;

**VU** l'avis favorable du Bureau Communautaire de Moret Seine & Loing en date du 16 novembre 2015 ;

### **Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre 2 avis :**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis défavorable** au projet général de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'établi par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, et que dans le cadre du SRCI, soit expressément conservée l'intégrité du territoire de la Seine-et-Marne.

- **Autorise** l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Moret Seine & Loing de par l'adhésion de la Commune de Flagy et **Demande** que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prenne en compte cette proposition.

## **TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

### **SYNDICAT DES ORDURES MENAGERES**

Lors de la réunion du mardi 6 octobre qui a eu lieu à Saint Pierre les Nemours, il a été décidé de reconduire le marché de la SITA jusqu'en 2017.

### **SDESM**

Une étude va être réalisée concernant le coût de l'éclairage public sur la commune par un conseiller municipal. Le renforcement de l'éclairage à Cugny et la création de points lumineux au Bois d'Eve font l'objet d'un dossier adressé au SDESM pour une étude.

### **SIADR Episy / La Genevraye**

La commune d'Episy va entrer dans la commune nouvelle « Moret Loing et Orvanne » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La commune nouvelle se substituera à la commune d'Episy.

Un courrier a été adressé à la CAF pour connaître le devenir de notre Contrat Enfance Jeunesse.

## COMMISSION FINANCES

La Commission s'est réunie le 10 novembre pour étudier le budget. Des études vont être réalisées afin de réduire des dépenses dans certains postes (téléphonie, éclairage public, énergie, eau, produits d'entretien...). Un groupe de travail « assurances » composé d'un ou deux représentants de chaque commune va être créé avec les communes de Treuzy-Levelay, Nonville, Villemer et le SIRP en vue de préparer un groupement de commande pour ce type de prestations. M. Jean DUCOS représentera notre commune au sein de ce groupe de travail.

## QUESTIONS DIVERSES

### ARBG

Le nouveau Président de l'ARBG propose une réunion le 24 novembre à 14h30 à Treuzy-Levelay afin de continuer le dossier concernant la construction du futur Parc Naturel Régional du Bocage Gâtinais.

### BARRIERES DE SECURITE

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant la remise des barrières sur le parking de l'école. Elle préconise de ne pas les remettre par souci de sécurité pour les enfants.

### PROQUARTET

Comme chaque année, Madame FORBES, de l'association PROQUARTET nous sollicite pour organiser un concert dans notre église. Le conseil municipal décide de ne plus poursuivre.

### ASSOCIATION MUSIQAFON

Cette association nous propose de découvrir son nouveau concept « Underground Café » Ce bus socioculturel itinérant sera sur notre commune le jeudi 26 novembre, Place des marronniers à Cugny de 16 h 30 à 20 h 30 pour nous faire partager un moment convivial autour de son bar dans une ambiance musicale.

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES

La CCMSL met en place un Conseil Communautaire des Jeunes qui sera encadré par deux animateurs et un BTS. Un budget de 5.000 € a été alloué pour que les jeunes puissent réaliser des projets. Un article sera inséré dans le prochain bulletin municipal afin de relayer cette information aux jeunes de notre village ainsi que sur Facebook.

### COP 21

Une réflexion va être menée avec l'école pour le programme « 1 arbre pour le climat ».

### CCAS

Il est projeté d'organiser pour les aînés de notre commune, une sortie en péniche sur le canal de Briare. M. Jean Ducos s'est renseigné. Le coût du bus serait d'environ 600 € et le repas avec la promenade serait de 41 €/ personne. Ce projet de sortie remplacerait le traditionnel repas qui a lieu au mois de mai.

## PLANNING DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS

- 18 novembre 2015 à 20h30 : CCMSL Groupe de Travail « Tourisme »
- 23 novembre 2015 à 20h30 : CCMSL Groupe de Travail « Eco-activités »
- 24 novembre 2015 à 19h00 : Commission Loisirs Culture et Communication pour préparer le prochain journal
- 27 novembre 2015 à 19h00 : Pot d'accueil des nouveaux habitants
- 6 et 13 décembre 2015 : Elections régionales
- 07 décembre 2015 : Réunion SMEP
- 8 décembre 2015 à 19h00 : CCMSL Groupe de Travail « Culture »
- 8 décembre 2015 à 20h30 : CCMSL Groupe de Travail « Eco-activités »
- 29 janvier 2016 à 19 h 00 : Vœux du Maire